



Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

COMMISSION DES ORGANISATIONS - 2023 / 2024

CAHIER DES CHARGES D'UNE ÉPREUVE

CLUB PARTENAIRE

- Une salle dont les dimensions permettent l'implantation du nombre d'aires de jeu imposé ainsi que la circulation des joueurs et accompagnateurs.
 - Fléchage de la salle depuis les principaux axes routiers.
 - Des tables homologuées pour la compétition et numérotées.
 - Des séparations sinon des aires de jeux tout au moins des travées avec une délimitation minimum en fond d'aire de jeu ⁽¹⁾.
 - Fournitures de balles blanches PVC homologuées
 - Matériel d'arbitrage :
 - Tables et chaises
 - Marqueurs
 - Panneau(x) d'affichage
 - Table(s) pour le(s) Juge(s)-Arbitre(s)
 - Sonorisation correcte de la salle
 - Buvette
 - Restauration rapide si l'épreuve dure plus d'une demi-journée
 - Respect des partenaires du Comité Départemental (DAUPHIN, DDCS PdC, Conseil Départemental PdC, Conseil Régional Hauts-de-France)
 - Contact avec la presse locale (annonce de la compétition)
 - Invitation aux élus municipaux
 - Travail en équipe avec le Délégué de l'épreuve
 - Si possible fourniture d'un podium adapté à l'épreuve.
- Le Président du club partenaire fait partie du jury d'appel

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

- Promotion de l'épreuve par la diffusion d'affiches et/ou de circulaires mentionnant le club partenaire.
 - Sélection et convocation des joueurs ou des équipes.
 - Nomination d'un Délégué de l'épreuve pour coordonner l'organisation et si nécessaire, l'animation d'une réunion préparatoire.
 - Nomination d'un ou de plusieurs juges-arbitres.
 - Mise à disposition des publicités de nos partenaires commerciaux.
 - Invitations aux Représentants Institutionnels et à nos Partenaires départementaux
 - Convocation et défraiement du corps arbitral
 - Préparation de l'épreuve
 - Etablissement des différents documents nécessaires au déroulement de la compétition
 - Accueil des joueurs
 - Fourniture du matériel informatique.
 - Relation avec les élus locaux et la presse durant l'épreuve.
 - Organisation de la cérémonie protocolaire.
 - Fourniture des coupes et médailles et lots suivant le type d'épreuve.
 - Réalisation d'un reportage photographique et d'un article sur le site du CD62TT
 - Etablissement d'une plaquette pour les participants si le Comité le décide.
- Le Délégué et le Juge-arbitre complètent le jury d'appel.

Des modifications de ce cahier des charges pour l'organisation d'une épreuve de tennis de table sont susceptibles d'intervenir en fonction de celles-ci. Le Délégué de l'épreuve listera et précisera les points à respecter impérativement par le club partenaire.

(1)

Si vous ne pouvez fermer les aires de jeu, il faut absolument que des séparations délimitent les fonds d'aire de jeu, ceci afin d'éviter au maximum les interruptions de jeu à cause des balles qui suivent la séparation du fond vers l'aire de jeu voisine.

Nous vous proposons un exemple de construction d'aire de jeu qui évite certaines interruptions et qui permet ainsi la continuité du jeu.

